



Parades - 2013-2014

LES PRIX:

Le « **Grand prix de la nouvelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles** » d'un montant de 500 € et trois mentions de 100 €, avec une mise en ondes par la RTBF de l'une des nouvelles primées.

LE RÈGLEMENT:

1. Ce concours de nouvelles en langue française est organisé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Service général des Lettres et du Livre) en collaboration avec le réseau des animateurs d'ateliers d'écriture Kalame et l'asbl Indications.
2. Il est ouvert aux personnes de nationalité belge et/ou résidant en Belgique, quel que soit leur âge, n'ayant jamais publié une œuvre chez un éditeur papier ou numérique. Les personnes, ayant été éditées dans le cadre des deux éditions précédentes du concours «crescendo» et « entre chien et loup » ne peuvent participer à cette édition.
3. L'œuvre devra être un texte original et inédit et appartenir au genre de la nouvelle. Les critères d'évaluation seront : le respect du genre, la qualité de l'intrigue, sa relation avec le thème (**Parades**) et l'aspect littéraire (construction de la nouvelle, style, maîtrise, originalité, dimension fictionnelle, ...).
4. Il ne sera admis qu'une seule nouvelle par participant au concours.
5. Sont exclues : une traduction, une adaptation, une œuvre présentant un caractère publicitaire ainsi qu'une œuvre ayant déjà été publiée sur un support papier ou numérique ou ayant fait l'objet d'une réalisation ou d'une diffusion par un organisme de radiodiffusion belge ou étranger.
6. Le texte dactylographié, ne pourra compter plus de 15.000 signes (espaces compris) soit environ 7 à 8 pages (format A 4).
7. Les textes seront fournis dans un document Word ou Open Office (pas de PDF!). Avec les consignes de présentation suivantes.
 - a) Utiliser une police de caractères à empattements en corps 12 (Times, Times New Roman, Garamond, Georgia ou Baskerville) et non une police bâton (Arial, Verdana, Helvetica, Calibri...)
 - b) Pour la présentation générale
 - Titre centré (sans gras).
 - Pas d'alinéa au début des paragraphes.
 - Interligne: 1,5.
 - Pas de double interligne entre les paragraphes (= deux «enter»), sauf si volonté de marquer une vraie césure dans le texte.
8. Le texte ne pourra comporter que le titre de la nouvelle et exclura toute information qui révélerait l'identité de l'auteur. Une feuille d'identification (voir modèle de fiche ci-dessous), **complétée de manière lisible**, sera jointe par courrier ou courriel au texte présenté.
9. Le candidat devra faire parvenir pour le **vendredi 16 décembre 2013 à 18 h** au plus tard, la date de la poste ou de l'envoi courriel faisant foi, le texte de son œuvre en un exemplaire (papier) à l'adresse suivante:

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service général des lettres et du livre,

Mention: Grand concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Laurence Ghigny – 1A016 - Bld Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles Belgique

Ou par courriel à l'adresse concoursdenouvelles@cfwb.be

10. Un accusé de réception lui parviendra, par courriel ou par courrier, au plus tard le 1er janvier 2014.

11. Un premier jury composé de lecteurs actifs dans le monde de la critique, de l'édition et de l'enseignement littéraire, des ateliers d'écriture se réunira début janvier 2014 pour retenir les meilleurs textes. Une journée de réflexion, d'échanges autour de la nouvelle, de la réécriture, proposée par Kalame, sera offerte le 9 février 2014 aux lauréats, qui auront l'occasion de retravailler leur texte grâce à cette expérience collective.

12. Ces lauréats, qu'ils aient participé à la journée ou non, devront renvoyer la version définitive de leur texte (retravaillé ou non), à une date qui leur sera communiquée lors de leur invitation à l'atelier, à la même adresse postale ou courriel, en assurant de la même manière la paternité du travail effectué sur le texte initial et son anonymat. Ainsi qu'en joignant une pièce d'identité prouvant la nationalité et/ou la résidence sur le territoire belge du participant.

13. Est entendu par «*retravail de l'œuvre*» un apport de modifications qui permet néanmoins de reconnaître le texte de la version initiale de l'œuvre. Il ne sera pas accepté d'autre texte.

14. Un second jury composé d'auteurs, d'éditeurs, de journaliste de la RTBF, d'enseignants, d'attachés à l'administration se réunira pour décider de l'attribution du Grand Prix de la nouvelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des trois mentions ainsi que des six autres nouvelles (maximum) qui constitueront le recueil **Parades**. Ceci implique qu'il peut renoncer à toute attribution de prix dès lors qu'il estime la qualité de l'œuvre ou des œuvres insuffisante.

15. Les résultats seront rendus publics et les prix attribués aux alentours du 23 avril 2014.

16. Le Ministère de la Communauté française, le réseau des animateurs d'ateliers d'écriture Kalame, les revues Indications et Marginales, les éditions OnLIT, et la RTBF se réservent le droit d'éditer les œuvres primées, en tout ou en partie, sous forme de recueil ou dans une publication papier ou numérique et ce sans limite de temps. Les éditions, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours.

17. Du seul fait de leur participation au concours, les auteurs garantissent le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles contre tout recours éventuel des tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des textes présentés par eux.

18. Le Ministère de la Communauté française fait appel à Kalame, le réseau des animateurs d'ateliers d'écriture et à l'asbl Indications pour la mise en œuvre de différentes étapes de ce concours. Aucun recours fondé sur les conditions, le déroulement et le résultat du concours ne pourra être admis.

19. Le fait de présenter un texte au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Les textes ne sont pas restitués. Les décisions du jury sont sans appel.

20. L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Infos : concoursdenouvelles@cfwb.be / 02/413.36.07 / www.culture.be





FICHE
D'IDENTIFICATION

Grand concours de
nouvelles de la
Fédération Wallonie-
Bruxelles 2013/2014 :
«Parades»

À dactylographier ou à compléter en lettres capitales !

Prénom(s).....

Nom.....

Rue.....

N°..... Boîte.....

Code postal..... Localité..... - BELGIQUE

Téléphone.....

Adresse électronique.....

Date de naissance.....

Auteur(s) du texte intitulé / (titre)

.....

me (nous) présente (ons) au concours «Parades», organisé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et déclare(ons) que ce texte est entièrement original et qu'il ne fait aucun emprunt à une œuvre existante encore protégée. En cas de pluralité d'auteurs, ceux-ci désignent

Monsieur ou Madame

.....

comme correspondant unique des organisateurs et ayant qualité pour recevoir éventuellement le prix.

Je (nous) déclare(ons) avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter sans réserve les dispositions.

Fait à _____ Date : _____

Signature :

Ed. resp. Martine Garsou,
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Bld Léopold II, 44,
1080 Bruxelles